



www.environnement93.fr

**UNION DES ASSOCIATIONS
D'ENVIRONNEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS**

Association départementale agréée
Membre de France Nature Environnement Ile-de-France
Affiliée à France Nature Environnement

Gagny, le 20 février 2024

**PV de l'AG du 10 février 2024
Maison du Parc – Parc du Sausset.**

Présents :

F. Redon, (*Président-EnDeMa93*)
C. Scheyder, (*CoPrésidente-Noisy le Sec Environnement*)
B. Dubouloz-Monnet (*ASVR*)
J.Learmonth (*ASVR*)
S. van den Brink (*ANCA*)
F.Leroi (*Bondy Ecologie*)
C. Bernard (*Bondy Ecologie*)
V. Chabran (*Union des Riverains du Stade de France*)
M. Glevarec (*Les Amis du Parc de la Poudrerie*)
C. Schneider (*Trésorier-EnDeMa93*)
A.Audebrand (*Administrateur EnDeMa93*)
E. Barraud, (*ASVR*)
P. Carré (*ASVR*)
D.Cols (*ASVR*)
RA.Bougourd -(*Aulnay Environnement*).
JY.Marsouin (*Genvirannes*)
D.Maunoury (*Genvirannes*)
S.Zami (*Comité Porte de Paris*)
C.Lagrange (*Protection Berges de Seine*)
P.Laporte (*Tremblay Environnement*)
P.Sarah (*Tremblay Environnement*)

Représentés :

V.Ilié (*Montreuil Environnement*)
M.Claveau (*ARPV*)
F.Mouthon (*ARIVEM*)
T.Petit (*ADESS*)

Excusés :

S. Laurens (*Romainville Sud*)
V. Pruvost (*Romainville Sud*)

Invités :

Luc Blanchard (Co-Président *FNE Ile de France*)
Isabelle Lledo (Chargée de communication/*FNE Ile de France*)
Garance Groth (*Service civique/FNE Ile de France*)

Alexandre Florentin (*Conseiller de Paris*)
Charlotte Le Provost (*Conseillère Territoriale Est Ensemble*)

Sont présentes ou représentées, selon émargement figurant sur les feuilles de présence et les pouvoirs annexés à l'ouverture de l'assemblée, les associations adhérentes à jour de leur cotisation 2023.

L'Assemblée Générale est déclarée ouverte à 10h10.

La présidence de séance est assurée par Francis Redon, et le secrétariat de séance par Colette Scheyder.

L'ordre du jour est adopté.

- 1 : **Rapport moral** et bilan d'activité 2023
- 2.: **Rapport financier** : compte définitif 2023
- 3.: **Vote et quitus** sur les 2 rapports.
- 4.: **Autorisations pour ester en justice, vote.**
- 5 : **Orientations et actions** pour la prochaine mandature.
- 6 : **Election Conseil d'administration.**

1. **Rapport moral** et bilan d'activité

Après le bilan des **cotisations** encaissées au jour de l'AG, Environnement 93 compte 20 associations adhérentes, qui représentent de l'ordre de 1150 adhérents.

Je pourrais recommencer les mêmes discours ou litanies que les années précédentes ou entendus un peu partout, sur le réchauffement climatique, les rapports du GIEC, les atteintes à l'environnement, la pression sur les associations par les lobbys ou l'Etat, mais je m'en dispenserai pour m'attarder plutôt sur la vitalité des luttes que nous avons menées en 2023, aussi bien avec des citoyens, pas toujours organisés, que celles construites ou coordonnées par le monde associatif plus organisé.

On a pu mesurer sur certains projets notre capacité à publier des propositions « fortes », des alternatives soutenables à des projets destructeurs de l'environnement et de la santé des citoyens, mais aussi à les défendre par tous les moyens à notre disposition pour démontrer leur pertinence. Un point particulier sur trois projets révélateurs de notre pertinence depuis les procédures règlementaires telles que concertations et enquêtes publiques jusqu'au dernier levier qui peut être le contentieux

A Vaux le Pénil, dans une concertation initiée par le syndicat de traitement des déchets du SMITOM-Lombric, sous l'égide de la CNDP, on a démontré que l'extension de l'incinérateur local était évitable par une meilleure prise en compte de la prévention et de tous les leviers à mettre en œuvre sur l'espace public comme en déchèterie pour améliorer le tri.

Contestant la réalité même des besoins à satisfaire en termes de volume à traiter, le public et les associations ont développé des arguments portant, en alternative à la création d'une troisième ligne de four, sur la nécessité de bâtir et mettre en œuvre une politique volontariste et incitative de prévention et de réduction à la source des déchets.

Les habitants locaux ont pour leur part, surtout mis l'accent sur les impacts potentiels de la 3ème ligne en terme de pollution atmosphérique et de contamination des sols, qui, même mieux maîtrisée aujourd'hui, s'ajouterait à une pollution existante et porterait atteinte à la santé. Ce point spécifique était incontournable pour des habitants marqués par les rejets de dioxine de l'ancien incinérateur, qui ont pollué le territoire pendant 30 ans.

Toujours sur l'incinération un recours déposé, par FNE Ile de France et Zero Waste, le 23 avril 2021 à Créteil (Incinérateur du SMITDUVM) contre le même type d'extension, en collaboration avec les associations locales, n'est toujours pas jugé, mais les décisions de Vaux le Pénil démontrent que les arguments formulés dans ce recours sont particulièrement recevables.

Même si pour certains les enquêtes publiques arrivent trop tard sur les projets, l'enquête publique concernant l'extension du centre commercial de Rosny-2 a démontré qu'un bon dossier, et les échanges aux permanences auprès de la commission d'enquête peuvent être efficaces. L'avis défavorable sur ce projet délivré par la commission d'enquête nous rassure là aussi sur le retour sur investissement de nos actions et sur l'indépendance des commissaires enquêteurs.

Ces échanges avec les commissaires enquêteurs sont de plus une nécessité pour démontrer la qualité de ce type d'écoute mutuelle alors que les PPVE (Participation du Public par Voie Electronique) se multiplient et annihilent toute forme de participation du public aux projets qui le concernent.

Le CESE (Conseil Economique Social et Environnemental) recommande pour sa part d'accorder une place réelle à la participation du public au moment des plans/programmes, puis au niveau des projets, dans un souci de justice sociale (Rapport adopté le 23 mars 2022)¹. Il met en garde contre le recours de plus en plus fréquent aux participations par voie électronique au niveau national ou local en rappelant qu'il existe de fortes disparités de couverture numérique. Il souligne que les procédures de participation et de consultation mises en œuvre par la CNDP ainsi que par les commissaires enquêteurs visent à prévenir ou à éviter ces déséquilibres.

De la même manière le bilan demandé au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) à propos de la réforme des procédures de participation du public mise en œuvre par l'ordonnance du 3 août 2016, remis au gouvernement en avril 2020, et publié seulement le 27 avril 2022 note en particulier que « *La dématérialisation des procédures pêche par les difficultés d'accès aux dossiers et la complexité de remontée et de traitement des observations du public. Elle pénalise 6 millions de nos concitoyens, exclus, toutes causes confondues, d'un usage toujours plus exigeant d'internet* ».²

Pour France Nature Environnement (FNE), qui a pu s'exprimer dans ce rapport, la dématérialisation « *multiplie les recours et attise le contentieux* », faute d'un commissaire enquêteur qui explique et apaise. De plus, relève la mission, le gouvernement a fait adopter, après cette ordonnance, plusieurs dispositions législatives qui ont supprimé l'enquête publique ou la présence du commissaire enquêteur. C'est le cas de la loi Elan, qui a supprimé l'obligation d'enquête publique pour les projets dans les zones d'aménagement concerté (ZAC), de la loi Essoc, qui a prévu une expérimentation consistant à remplacer l'enquête publique par une procédure dématérialisée pour les projets soumis à autorisation environnementale, ou encore de la loi relative à l'organisation des Jeux olympiques de 2024, qui fait de même pour les projets nécessaires à l'organisation de cet événement « d'intérêt national ».

L'enquête publique sur le projet de carrière de Placoplatre démontre cependant l'inverse alors que la décision de la commission, favorable, a été décidée « uniquement à la majorité », induisant ainsi que nos arguments n'ont certainement pas été suffisamment convaincants et que l'on a ainsi mal travaillé.

Le long tunnel de ces processus de participation réglementaire des citoyens aux projets qui les concernent débouche souvent sur des contentieux lorsque des revendications considérées comme légitimes ne sont pas entendues. Les décisions du TA de Montreuil qui ont donné raison aux « expropriés » de Bondy, tout en déboutant Environnement 93 sur son recours contre la modification de la DUP de la ligne Est, montre les méandres de la juridiction administrative mais surtout la nécessité de bien maîtriser les bonnes procédures au bon moment. Mais victoire quand même.

Ces procédures de contentieux sont cependant des démarches que l'on essaye d'éviter, tant elles sont énergivores, à l'inverse d'un espace temps qui doit être investi en concertation et amélioration des projets qui nous sont proposés

Il faut rappeler aussi le contentieux engagé sur la vague de surf à Sevrans qui a conduit à la concertation citoyenne qui l'a fait abandonner, sur laquelle Environnement 93 s'était particulièrement investie.

Les traces de ces débats persistent et servent même de support pour des combats qui lui ressemblent comme à Canéjan dans les Landes, à Messy en Seine et Marne, et même au Brésil où plusieurs vagues de surf du même calibre sont en projet.

¹ https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2022/2022_05_infrastructures_transition_energetique.pdf

<https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-39653-rapport-CGEDD-bilan-reforme-procedures-information-participation-public.pdf>

²

Dans la suite de 2023, les actions prévues en 2024 seront ainsi destinées à tous les publics, en particulier étudiants, lycéens, collégiens, pour être proche de « l'écologie populaire » en s'associant aux initiatives prises par FNE Ile de France par les colloques programmés à l'Académie du Climat.

Dernier point rapide pour mesurer les activités de l'association par les indicateurs habituels :

- Nombre de réunions : **213**
- Temps passé : **2 272** heures, dont **651** heures en procédures de concertation et enquêtes publiques

Le détail en Annexe.

- . *L'assemblée générale, à l'unanimité.*
- *ayant entendu le rapport d'activité du conseil d'administration,*
- *après avoir demandé des explications,*
- *prenant acte des actions engagées par le Conseil d'Administration,*
- *approuve ce rapport.*
- *voir rapport d'activité en annexe*

2. Rapport financier.

Présentation des comptes 2023.

3. Vote et quitus.

- L'assemblée générale, à l'unanimité.*
 - *après avoir pris connaissance des différents documents,*
 - *après avoir demandé des explications,*
 - approuve les comptes, et donne quitus au trésorier.*
 - *voir rapport en annexe.*
-

4. Orientations et actions 2024, Budget 2024.

Présentation des orientations pour 2024 et du budget correspondant.
(Documents annexés).

La convention établie avec le Conseil Départemental de Seine Saint Denis est en négociation pour 2024 suivant les modalités des projets «Agir In Seine-Saint-Denis ». La demande 2024 est axée sur le financement d'un stagiaire permettant de travailler sur le PLUi de Grand Paris Grand Est, et de manière plus générale sur tous les documents d'urbanisme, en s'appuyant sur les SIG (Système d'Information Géographique) en lien avec le projet de cartovégétation de FNE Ile de France.

La subvention de la DRIEE s'inscrit dans un projet pluriannuel sur 3 ans validé en 2023.

Les cotisations sont inchangées pour l'exercice 2024. Le montant fixe est de 40 Euros plus 0,15 € par adhérent cotisant

5. Renouvellement des autorisations au président pour agir en justice.

L'assemblée générale s'exprime par vote pour renouveler le mandat :

- **au conseil d'administration**, pour représenter l'assemblée générale et décider en son nom, d'ester en justice, tant en demande qu'en défense, de former tous appels et pourvois, de consentir toutes transactions, en mandant pour ce faire son président en exercice qui sera investi de tous les pouvoirs à ces effets,
- **au président**, qui sera investi de tous les pouvoirs à ces effets entre deux conseils d'administration, chaque fois qu'il le jugera nécessaire si les délais l'imposent, pour représenter l'association et décider en son nom, d'ester en justice tant en demande qu'en défense, de former tous appels et pourvois, de consentir toutes transactions. Dans ce cas, l'action engagée sera mise à l'ordre du jour du conseil d'administration suivant. Elle sera normalement poursuivie si ce conseil n'y met pas opposition.

L'assemblée générale, à l'unanimité, vote l'autorisation pour agir en justice.

6. Election du CA 2024.

Sur proposition du président il est demandé à l'assemblée générale de valider la nouvelle composition du CA.

Association	Représentants
Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron	Sylvie van den Brink
Association de Sauvegarde du village de Romainville	Julia Learmonth Bernard Dubouloz-Monnet
Association des riverains de l'usine de méthanisation de Romainville	François Mouthon
Aulnay Environnement	René Augustin Bougourd
Les Amis du Parc Forestier de la Poudrerie	Michel Glevarec
EnDeMa93	Claude Schneider Francis Redon
Noisy le Sec Environnement	Colette Scheyder
Romainville Sud	Vincent Pruvost
Bondy Ecologie	Monique Elkasmi Christian Bernard
Union des Riverains du Stade de France	Victoria Chabran
Comité Porte de Paris	Sylvain Zami
Protection berges de Seine	Claire Lagrange

L'assemblée générale, à l'unanimité, vote cette composition du CA.

Bureau 2024

Prénom NOM	Association	Fonction	Profession
Francis REDON	EnDeMa93	Président	Retraité
Colette SCHEYDER	Noisy le Sec Environnement	Secrétaire	Retraîtée
Claude SCHNEIDER	EnDeMa93	Trésorier	Retraité
François MOUTHON	ARIVEM	Vice-président - chargé des Déchets	Chef d'entreprise
Julia LEARMONTH	Association du Sauvegarde du Village de Romainville	Vice-présidente - chargée du patrimoine	Costumière
Sylvie VAN DEN BRINK	ANCA	Chargée de la biodiversité	Enseignante

7. L'engagement républicain.

Information des associations adhérentes sur les principes du contrat d'engagement républicain mentionnés au 4° de l'article 25-1 de la loi du 12 avril 2000 susvisée sont ceux qui figurent dans le contrat d'engagement républicain approuvé par le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi ° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des **associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat.**

Rappel de l'article 5 du décret :

Art. 5. – I. – L'association ou la fondation veille à ce que le contrat mentionné à l'article 1^{er} soit respecté par ses dirigeants, par ses salariés, par ses membres et par ses bénévoles. Sont imputables à l'association ou la fondation les manquements commis par ses dirigeants, ses salariés, ses membres ou ses bénévoles agissant en cette qualité, ainsi que tout autre manquement commis par eux et directement lié aux activités de l'association ou de la fondation, dès lors que ses organes dirigeants, bien qu'informés de ces agissements, se sont abstenus de prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser, compte tenu des moyens dont ils disposaient.

II. – Les engagements souscrits au titre du contrat mentionné à l'article 1^{er} sont opposables à l'association à compter de la date de souscription du contrat. Est de nature à justifier le retrait d'une subvention, en numéraire ou en nature, un manquement aux engagements souscrits au titre du contrat commis entre la date à laquelle elle a été accordée et le terme de la période définie par l'autorité administrative en cas de subvention de fonctionnement ou l'issue de l'activité subventionnée en cas de subvention affectée. Le retrait porte sur un montant calculé au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui restait à courir à la date du manquement.

Intervention de Victoria Chabran : JOP2024.

Pour porter une vision un peu différente du satisfécit permanent de nos gouvernants sur l'opportunité des JOP2024 en Ile de France, Victoria Chabran et Sylvain Zami ont décrit un paysage plutôt pessimiste du volume d'interdictions qui vont paralyser vie économique et circulation des personnes sur la Seine-Saint-Denis du 24 juillet au 8 septembre, interdictions qui ne se limiteront pas à Saint-Denis autour du Stade de France, du CAO (Centre Aquatique Olympique) et du village Olympique.

Intervention de Sylvie van den Brink : Carrières de Gagny et ZNIEFF.

Pour l'ANCA Sylvie van den Brink nous décrit l'ensemble les méthodes mises en œuvre pour protéger/compenser les habitats des chiroptères (Chauves-souris) dans le cadre du comblement/sécurisation des carrières de l'Ouest à Gagny. Autres activités, et non des moindres, actualisation de la classification, de la superficie et des extensions des ZNIEFF en Seine-Saint-Denis, Val de Marne, Seine-et-Marne et bientôt dans les Hauts de Seine (Forêt de Meudon). Une vue spécifique enfin sur la ZNIEFF sur laquelle se tient notre AG ici au Parc du Sausset, de même que celle de la pointe aval de l'Ile Saint Denis mise à mal par le projet Greendock sur Haropa Port.

Intervention de Daniel Maunoury.

Alerte par D.Maunoury sur le projet du CHUGPN (Campus Hospitalo-Universitaire Saint-Ouen Grand-Paris-Nord) en Procédure de régularisation de la Déclaration d'utilité publique (DUP) à la demande de la Cour Administrative d'Appel de Paris (Arrêt avant-dire-droit du 24 octobre 2024). Ce projet est spécifiquement jugé « hors d'échelle » en termes d'insertion urbaine, il induira une

pression sur le réseau viaire de Saint-Ouen déjà proche de la saturation, il aggravera l'effet de chaleur urbain, l'opportunité de ce type de projet n'est pas démontrée alors qu'un scénario de rénovation-modernisation des hôpitaux Beaujon et Bichat devrait être favorisé par l'APHP

Intervention de Luc Blanchard (Co-président de FNE Ile de France)

Luc Blanchard pour FNE Ile de France (Accompagné par Garance et Isabel) intervient enfin pour rappeler l'impact associatif pour faire évoluer le SDRIF-E. Lire et relire en particulier la contribution de FNE Ile de France à ce SDRIF de même que la tribune parue dans Le Monde du 9 janvier (PJ) : « *Alors que l'enquête publique sur le nouveau schéma d'aménagement francilien est en cours, les responsables de France Nature Environnement pour l'Ile de France, Muriel Martin-Dupray et Luc Blanchard, estiment qu'il est en l'état « hors la loi », et listent dans une tribune au « Monde », les leviers disponibles pour concilier non-artificialisation et activité humaine* ».

Luc rappelle enfin le rôle « ressource » de FNE pour l'ensemble des associations du réseau

L'assemblée générale ordinaire est clôturée à 12h30.

Après-midi, début à 14 heures :

Intervention d'Alexandre Florentin,

Contribution à la mission « Paris à 50 degrés » pour préparer Paris aux futures vagues de chaleur

Alexandre Florentin en commentant le rapport de la ville de Paris « Paris à 50°C » nous rappelle que ce sont bien les politiques publiques qui sont au cœur des moyens à mettre en œuvre dès aujourd'hui pour lutter contre les effets du changement climatique. On ne peut se satisfaire de « rustines » au coup par coup. La réalité des conséquences de canicules successives est bien déjà à nos pieds et se mesure par la surmortalité, les températures auxquelles sont soumises les populations fragiles comme nos enfants dans les écoles, ces mêmes températures auxquelles sont exposés les travailleurs du quotidien pour assurer la bonne qualité de l'espace public ; « Paris à 50°C : difficile de dire quand, mais cette possibilité ne peut plus être exclue ».....et ce n'est pas qu'à Paris.

Les grandes lignes du rapport :

Pour une gestion de crise renforcée en période de vague de chaleur à destination des publics vulnérables, notamment des personnes âgées.

Prioriser l'adaptation des Quartiers Prioritaires de la Ville et des logements sociaux, aux populations fortement exposées aux conséquences combinées de la chaleur et de la pollution

Pour les sans-abri, déployer un plan "grande chaleur" lors des canicules

Anticiper la gestion de risques en cascade et accroître la résilience des réseaux, réseaux électriques en particulier.

Déployer avec ambition l'exercice de *gestion de crise* pour assurer la continuité du service public municipal en cas de chaleurs extrêmes :

Vers une adaptation transformatrice des milieux urbains denses face à la chaleur.

Faire de l'habitabilité d'été un réflexe dans tous les projets de rénovation thermique et de construction de la Ville, et accélérer la rénovation thermique des bâtiments.

Anticiper les besoins en frais dès la conception des projets de construction ou de rénovation pour limiter les apports en climatisation, et bannir les mauvaises pratiques.

Mettre en œuvre dès 2023 un grand plan de rénovation thermique municipale, afin d'assurer la viabilité des bâtiments publics accueillant des publics vulnérables

Favoriser la circulation de l'air et la dédensification de la Ville par une cartographie des couloirs d'air et brises thermiques à l'échelle des quartiers avec l'aide de l'APUR

Des places oasis et des avenues ombragées pour tous.

Penser une nouvelle doctrine partagée de l'éco-patrimoine, en phase avec l'urgence climatique et les risques liés à la chaleur.

Poursuivre la désimperméabilisation et la végétalisation de la ville en privilégiant, pour les projets de nouvelles plantations et de transformation de l'espace public, la plantation d'arbres au sein de bandes végétalisées en pleine terre.

Associer les citoyens aux projets de végétalisation et de boisement

Accorder une place conséquente aux espaces arborés dans tous les projets d'urbanisation

Tisser des solidarités à l'échelle de la Métropole du Grand Paris et de la région dans le cadre de la lutte contre l'ICU, considérant le caractère territorialisé du problème qui dépasse les frontières de Paris.

Repenser le rôle de la voiture individuelle, émettrice de chaleur et de nuisances en périodes de fortes chaleurs.

Renforcer la robustesse des réseaux de transports en commun.

Vers des changements structurels.

Faire preuve d'une vigilance accrue sur le travail en périodes de vagues de chaleur.

Vers les "écoles oasis" : assurer des conditions d'étude et d'accueil dignes lors des canicules.

Développer l'offre de formation et de sensibilisation pour accroître la résilience collective aux vagues de chaleur

Renforcer la participation citoyenne.

Sont annexés au présent procès verbal :

- *la convocation à l'assemblée générale.*
- *le rapport d'activité 2023,*
- *les comptes financiers 2023,*
- *les orientations et le budget 2024,*

En foi de quoi a été rédigé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Le président,
Francis Redon



La secrétaire de séance,
Colette Scheyder

